

DONATISME

Doctrine condamnée par le Concile d'Arles (314) puis par le Synode de Carthage (411), mais qui subsista, en Afrique du Nord, sous la forme d'une Eglise schismatique, jusqu'à la conquête arabe (VIIIème siècle). Du fondateur de ce mouvement, un certain Donatus, on sait peu de choses, sinon qu'il fut élu évêque de Carthage en 320 et mourut en Espagne (ou en Gaule) vers 355, exilé dans ces contrées par un décret de l'empereur Constance. Aucun écrit de lui ne nous est parvenu, mais son charisme* devait être important puisque son nom s'est perpétué jusqu'à nous, en raison surtout des polémiques que son action suscita dans l'Eglise latine. Le premier signe de "donatisme" apparaît lorsque le sacre de l'évêque Cécilien à Carthage (311) est contesté par certains clercs sous le prétexte que la consécration lui avait été conférée par Félix d'Aptonge que l'on tenait pour un traditor c'est-à-dire l'un de ces chrétiens qui lors des grandes persécutions* (en particulier, celle de Dioclétien en 303) acceptèrent, pour sauver leur vie de livrer (tradere) aux autorités les exemplaires des Saintes Ecritures qu'ils utilisaient dans le culte. Ces traditores ("traîtres") ou lapsi ("renégats") étaient habituellement réintégrés dans l'Eglise s'ils faisaient amende honorable. Mais ce retour en grâce rencontrait souvent l'hostilité du peuple chrétien. Déjà, au siècle précédent, Novatien avait soutenu que les chrétiens qui avaient failli pendant la persécution de Dèce (249) devraient être exclus définitivement de l'Eglise. Le Concile de Rome (251) avait condamné cette attitude mais



Novatien refusant de s'incliner avait formé une église schismatique qui ne disparut qu'au VIIème siècle. Ceux-là même qui, tel Cyprien de Carthage (mort martyr en 258), approuvaient les décisions du concile, souhaitaient toutefois que la pénitence* des renégats fût la plus dure possible et assortie d'un délai de réflexion prolongé. Cette ligne rigoriste prévalait sans doute en Numidie (Afrique du Nord) puisque Cécilien fut excommunié et remplacé par Majorin, auquel devait succéder après sa mort, Donat lui-même. Cécilien ayant refusé d'abandonner son poste, l'église de Carthage se trouva coupée en deux. La question ayant été posée au Concile d'Arles (314) celui-ci trancha en faveur de Cécilien. Mais cela ne suffisant pas à restaurer l'ordre, on en appela à l'empereur qui ordonna aux donatistes de se soumettre (316). Ce qu'ils refusèrent. Constantin conseilla alors aux deux parties de s'entendre à l'amiable (321). Nouvel échec, qui donna le branle à des mesures de plus en plus sévères de la part des autorités civiles : Donat fut condamné à l'exil par Constance et de véritables "dragonades" anti-donatistes furent conduites sous l'autorité des empereurs Gratien, Honorius et Aetius (décret de 415). Devenus quasi-clandestins, les donatistes ne désarmèrent pas et ne disparurent de la scène africaine qu'avec les autres chrétiens après les conquêtes arabes du VIIIème siècle. Une telle perennité s'explique par le caractère fondamental d'une controverse sans commune mesure avec l'obscur péripétie que constitue l'ordination épiscopale de Cécilien. La question posée par les Donatistes est, en fait, celle du pardon* : la faute confessée dans le cadre rituel requis par l'Eglise est-elle totalement lavée,



hic et nunc, par le sacrement de pénitence et entraîne-t-elle donc une véritable "réconciliation" ? ou bien celle-ci n'est-elle que virtuelle ? Autrement dit : la remise des péchés* est-elle immédiatement effective ? ou n'est-elle qu'une promesse de rédemption* (après la mort, ou au Jour du Jugement*) ? D'un côté les puristes qui se qualifient eux-mêmes de "fils des martyrs", de l'autre ceux que l'on appellerait aujourd'hui "réalistes", conscients de la faiblesse humaine et confiants en la parole évangélique : "à ceux à qui vous remettrez les péchés, ils seront remis" (Jean : 20,23 et parallèles). Ni Donat, ni aucun de ses continuateurs n'étant de vrais théologiens, la dispute se situait surtout sur le plan émotif : les anciens renégats faisaient scandale lorsqu'ils prétendaient avoir le droit d'occuper des positions de prestige et les interventions de l'autorité civile en leur faveur les desservaient plus qu'elles ne les aidaient, car on y voyait la preuve de leur appétit du pouvoir. C'est pourquoi la fronde donatiste prit quelquefois l'allure d'une rébellion "autonomiste", avec apparition de véritables "maquis" menant la guerre contre les fonctionnaires impériaux et les "riches". Cependant l'importance du donatisme réside surtout, pour l'histoire de l'Eglise, dans le fait que l'évêque d'Hippone, Augustin, prit en 411 l'initiative de réunir à Carthage un synode africain auquel participèrent 279 évêques donatistes et 286 évêques catholiques. Ce fut l'occasion pour le grand théologien de formuler la doctrine officielle de l'Eglise sur les sacrements* : ceux-ci sont efficaces par eux-mêmes (sacramenta per se...sancta, non per homines). Ainsi donc, même si Félix

était un pécheur (c'est-à-dire même si son repentir n'était pas sincère) l'ordination* conféré à Cécilien restait valable. Elle l'était aussi, même si, par exemple, le récipiendaire était lui aussi un pécheur... Allant plus loin encore, Augustin soutint que l'on pouvait même baptiser des gens contre leur gré, selon le précepte "compelle intrare" ("force les à entrer" ; référence à la parabole des invités au repas du Seigneur, Luc : 14,23 "va-t-en par les chemins...et fais entrer les gens de force, afin que ma maison se remplisse !"). Position qui justifiait l'intervention du bras séculier, et légitimait, a posteriori les liens organiques établis entre l'Eglise et l'Empire depuis Constantin. De plus, l'efficacité immédiate des sacrements implique leur permanence : les donatistes avaient tort de re-baptiser les renégats ou de conférer une seconde fois l'ordination à qui l'avait déjà reçue. Enfin, et surtout, la possibilité de juger de la sincérité du repentir n'appartient qu'à Dieu (qui "sonde les reins et les coeurs"). Vouloir l'exercer ici-bas, même en vertu d'un mandat apostolique, est une usurpation. Reste que l'exigence de pureté et l'intransigeance sur les manifestations extérieures de la fidélité sont des données fondamentales de tout groupement humain constitué autour d'un corps de doctrines. C'est pour quoi le donatisme a survécu à Augustin. On peut dire par exemple qu'il a inspiré l'adhésion populaire à des mouvements extrémistes comme les Cathares, les Vaudois, etc, jusqu'aux intégristes contemporains lorsqu'ils s'élèvent contre ce qu'ils appelle^{nt} le laxisme de Vatican II. Mais le courant donatiste (ou l'état d'esprit qu'il représente) a toujours été

marginal dans l'Eglise tant en Orient qu'en Occident : orthodoxes et catholiques s'accordent à prôner la plus grande indulgence envers les pécheurs, même publics, et poussent ~~parfois~~ ^{le} respect de l'ordre établi jusqu'aux compromissions politiques les plus surprenantes.

—→ Christianisme. Hérésies. Novatien. Cyprien. Augustin. Conciles.